

COMMUNE DE JUZIERS

DP 78327 21 00064

(A rappeler dans toute correspondance)

Demande déposée le : **18/08/2021**

DESTINATAIRE :

Objet des travaux : **création d'un portail et aménagement cour**

Monsieur Olivier MASSET
9 chemin des Sablons
78820 JUZIERS

Adresse du terrain :
9 chemin des Sablons
78820 JUZIERS

Références cadastrales : **AE487, AE486**

Dossier suivi par :

Eric MAUGER (eric.mauger@gpseo.fr)

Communaute Urbaine GPS&O

Service instruction du droit des sols

OBJET : Rejet tacite d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 18/08/2021 un dossier de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes enregistré en mairie sous le n° DP 78327 21 00064, pour création d'un portail et aménagement cour.

Par lettre notifiée le 08/09/2021, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes restant manquantes :

- **DP07. Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]** : prise depuis l'espace public, le point et l'angle de prise de vue devront être reportés sur le plan de situation et le plan de masse.
- **DP08. Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]** : prise depuis l'espace public, le point et l'angle de prise de vue devront être reportés sur le plan de situation et le plan de masse.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie en date du 08/12/2021, **votre demande fait l'objet d'une décision de rejet** conformément aux articles R. 423-38 et R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A JUZIERS, le 28/01/2022

Le Maire

Katy VARRIN
